

Exception culturelle : la France bataille contre Bruxelles sur les aides au cinéma

CINÉMA

La Commission européenne prépare une réforme du système d'aides à l'industrie.

Les professionnels redoutent une chute du nombre de tournages en France.

Renaud Honoré
rhonore@lesechos.fr
—Bureau de Bruxelles

L'industrie cinématographique, si friande de remakes et de suites de films à succès, sera forcément ravie. L'exception culturelle est de retour, une nouvelle fois brandie par la France dans un affrontement avec Bruxelles qui est observé avec anxiété par le cinéma hexagonal. Paris, mais aussi d'autres capitales européennes comme Berlin ou Vienne, tentent de torpiller un texte en préparation au sein de la Commission européenne, qui doit réformer le cadre de contrôle des aides publiques apportées aux budgets des films. Ces Etats membres agitent le spectre de délocalisations de tournages en dehors de leurs frontières, vers des pays low cost. Le sujet, qui monte en intensité, sera abordé ce lundi lors d'une réunion des ministres européens en charge de ces questions. « C'est un gros sujet politique pour nous. Nous avons très peur que l'initiative de la Commission détruise tout l'édifice construit au bénéfice de l'industrie du cinéma », prévient un diplomate français.

Initialement, il s'agissait seulement de revoir un dispositif mis en place en 2001, et qui expire à la fin de l'année. L'exécutif européen a lancé ses travaux il y a plusieurs mois, et

rapidement un point a polarisé les débats : le principe de territorialité. Aujourd'hui, dès que les pouvoirs publics mettent 1 euro pour financer un film, ils peuvent réclamer qu'au moins 80 % du budget soit dépensé sur leur territoire. « C'est un moyen de s'assurer d'un volant important de tournages au niveau national, afin de garder en bonne santé des industries techniques fortes et qualifiées », assure Yvon Thiec, le délégué général d'Eurocinema, le lobby bruxellois des producteurs français de cinéma et de télévision.

L'effet de levier menacé

Mais la Commission veut revoir ce principe. Dans le texte en élaboration, dont « Les Echos » ont obtenu une copie, ce principe de territorialité est strictement limité. Désormais, vous ne pourrez exiger de tourner dans votre pays qu'à hauteur de l'aide apportée, pas plus. Fini, donc, l'effet de levier. Et cette aide publique devra rester inférieure à 50 % du budget total du film. Inacceptable pour Yvon Thiec, qui parle d'une Commission « enfermée dans un système d'efficacité libérale ».

Ces arguments sont rejetés par Bruxelles. « Il n'est pas question de remettre en cause le soutien public au cinéma. La spécificité culturelle est reconnue dans les Traités, il s'agit

seulement de s'assurer que les exceptions aux principes fondamentaux du marché unique soient proportionnées à l'objectif recherché », explique Antoine Colombani, porte-parole de Joaquin Almunia, le commissaire à la Concurrence. Le principe de territorialité a, en effet, été récemment retoqué par la Cour de justice de l'UE dans un autre secteur, la recherche pharmaceutique. « On ne peut pas exclure que le système d'aides au cinéma soit jugé un jour contraire aux traités », poursuit Antoine Colombani. Ce nouveau texte doit répondre à ces possibles failles. Mieux, il étend également le système d'aides à la conception (le scénario) et à la post-production, ce qui n'était pas possible avant.

Mais Paris reste sceptique. Les industriels mettent en garde contre une délocalisation des tournages, « notamment dans l'animation », selon Yvon Thiec. Les professionnels craignent également que cela décourage les pouvoirs publics d'investir dans ce secteur, puisque les retombées en termes d'emplois locaux seront forcément moindres. Ce tintamarre des Français et des Allemands a en tout cas produit un premier effet, puisque le texte de la Commission a été repoussé et ne sera pas dévoilé avant début 2013. « Nous continuons à écouter et à dialoguer, mais il faut trouver une solution juridiquement solide », assure Antoine Colombani. ■





« La Grande Boucle », un film de Laurent Tuel avec Clovis Cornillac, en cours de tournage à Béthune, dans le Nord.
Photo PQR/Voix du Nord/Maxppp